



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DOLE

Le quorum n'ayant pas été atteint en séance du 27 juin 2024, le Conseil d'Administration, conformément à la Loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Cette réunion aura lieu le **04 JUILLET 2024 à 17h15**, salle de réunion de l'Hôtel d'Agglomération (3^{ème} étage), afin de délibérer sur les projets ci-après portés à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du **25 mars 2024**;
2. Communication des décisions prises par Madame la Vice-présidente, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs ;
3. Approbation des comptes de gestion 2023 : Budget principal du CCAS, Budget annexe du service de Portage de repas à domicile, Budget de la résidence autonomie
4. Approbation des comptes administratifs 2023 : Budget principal du CCAS, Budget annexe du service de Portage de repas à domicile, Budget de la résidence autonomie
5. Affectation des résultats du compte administratif 2023 : Budget principal du CCAS, Budget annexe du service de Portage de repas à domicile (instruction M57)
6. Affectation des résultats du compte administratif 2023 : Budget de la résidence autonomie (instruction M22)
7. Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF)
8. Transformation d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au sein de la résidence autonomie des Paters suite à la mutation d'un agent
9. Dispositif d'aide au permis de conduire citoyen – modification du règlement d'intervention
10. Modification de la convention d'occupation des locaux coiffure et pédicure dans la résidence autonomie des Paters
11. Convention de partenariat avec la Croix Rouge Française _ Plan canicule 2024
12. Questions diverses

Fait à DOLE, le 28 juin 2024,

Frédérique DRAY,

Vice-présidente du C.C.A.S.



hôtel de ville | **doledujura.fr**

Place de l'Europe
BP 89 - 39108 Dole cedex
Tél. 03.84.79.79.79

Centre Communal d'Action Sociale : 23, Avenue Georges Pompidou 39100 DOLE
Téléphone : 03 84 72 96 97 – Télécopie : 03 84 79 26 18

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire de Dole



GRAND DOLE
Communauté d'agglomération

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du 4 JUILLET 2024 à 17h15
NOTE D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR

QUESTION N° 1 :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 25 mars 2024 – en annexe.

QUESTION N° 2 :

Communication des décisions prises par Madame la Vice-présidente, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs – en annexe.

QUESTION N° 3 :

Il est proposé l'approbation des comptes de gestion de l'année 2023 pour le budget principal du CCAS, budget annexe du service de repas à domicile, budget de la résidence autonomie des Paters

QUESTION N° 4 :

Il est proposé l'approbation du compte administratif 2023 pour le budget principal du CCAS, le budget annexe du service de portage des repas à domicile, et le budget de la résidence autonomie

QUESTION N° 5 :

Affectation des résultats du compte administratif 2023 : budget principal du CCAS et budget annexe du service de portage des repas à domicile (comptabilité M57).

QUESTION N° 6 :

Affectation des résultats du compte administratif 2023 : budget de la résidence autonomie (comptabilité M22)

QUESTION N° 7 :

Le règlement budgétaire et financier (RBF) est un document unique qui formalise les règles internes à une collectivité. Il est obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57. Le RBF est valable jusqu'à la fin de la mandature, mais pourra être actualisé en fonction des dispositions législatives et réglementaire, ainsi que des modalités internes souhaitées par le CCAS.

QUESTION N° 8 :

Suite à la mutation d'un agent, qui travaillait à la résidence autonomie des Paters, à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il est proposé de procéder à la transformation du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet en poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2024 afin d'assurer la continuité du service.

QUESTION N° 9 :

Il est proposé de modifier le règlement d'intervention du dispositif d'aide au permis de conduire citoyen afin de préciser que l'attestation de bénévolat dans une association ou un club dolois devra dater de moins de 12 mois.

QUESTION N° 10 :

La résidence autonomie des Paters accueille une activité coiffure et une activité pédicure dans 2 locaux de l'établissement équipés d'un mobilier adapté.

Il est proposé de préciser les modalités tarifaires dans les conventions de mise à disposition desdits locaux.

QUESTION N° 11 :

Il est proposé d'autoriser la Vice-présidente à signer la convention de partenariat qui définit les modalités d'assistance de la Croix Rouge Française auprès du CCAS en cas de déclenchement du Plan Canicule.

QUESTION N°12 :

Questions diverses.